

29-4-1961

POUILLON, SES AMIS DES SABLETTES

LE MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

5^{me} SERIE DE QUESTIONS AVANT DE CONCLURE

Est-ce à cause des récents événements ? En tout cas, aucune réponse à notre quatrième série de questions sur la Reconstruction des Sablettes ! Ni de la part des « amis » seynois de M. Pouillon, ni du ministère de la construction à Toulon et à Paris !

Nous commençons à croire que ces réponses ne viendront jamais ! Dommage !

Continuons cependant !

En nous adressant, aujourd'hui, uniquement au ministère qui n'a rien constaté dans le dossier des « amis » de M. Pouillon ! Mais qui, par contre, avec « sagesse », avec « vigilance », avec « minutie », pour des détails insignifiants, vient de faire perdre quelques mois et quelques millions à l'Office d'H.L.M. pour la deuxième tranche de Gai Versant.

Ce ministère est-il au courant qu'un des sinistrés des Sablettes, garagiste nous l'avons dit, à qui il fut interdit de reconstruire son garage, qui demeure stupéfait en voyant naître à ses lieu et place une station-service, las de constater les injustices tolérées... assigna en justice et en dommages-intérêts l'un des principaux dirigeants de l'Association Syndicale des Sablettes, grand « ami » de Pouillon ?

Ce ministère est-il ou courant de ce qu'il admit tout naturellement lors de ce procès ? Eh ! bien il admit tout naturellement que le Tribunal de Toulon a condamné ce dirigeant important à verser des dommages de guerre à ce sinistré lésé !

De quels appuis, en plus de celui de M. Pouillon, ce dirigeant essentiel de l'Association Syndicale de Reconstruction des Sablettes jouissait-il pour agir d'une manière telle qu'il fut condamné par la justice ?

Au fait, le « Provençal » et « République » qui, à l'époque présentaient si sympathiquement et photographiaient si admirablement le dit dirigeant, sont-ils aussi au courant ?

Aurons-nous des réponses ? Si oui, tant mieux. Si non, nous les donnerons nous-mêmes en guise de conclusions.

L'ESTANCAIRE.